



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

CAHIER DES CHARGES

**POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT
D'UNE SOLUTION DE GESTION DES
VULNERABILITES**

A LA CRRAE-UMOA

Date limite de réception des offres : **Vendredi 10 avril 2026 à 12H 00mn**

Sommaire

1. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA.....	4
2. CONTEXTE	4
3. OBJECTIFS	4
4. DESCRIPTION DE L'EXISTANT	5
4.1 Les réseaux (LAN) en place	5
4.2 Parc informatique	5
5. PERIMETRE DU PROJET	6
6. CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNALITES TECHNIQUES REQUISES .	6
6.1 Identification et analyse des vulnérabilités	6
6.2 Évaluation et priorisation du risque.....	6
6.3 Gestion et correction des vulnérabilités	6
6.4 Surveillance continue et suivi.....	7
6.5 Conformité et audit.....	7
6.6 Intégration avec l'écosystème existant.....	7
6.7 Sécurité de la solution	7
6.8 Scalabilité et performance.....	7
7. PRESTATIONS ATTENDUES	7
7.1 Fourniture de la solution.....	7
7.2 Installation et déploiement	8
7.3 Livraison	8
7.4 Assistance après mise en service	8
7.5 Intervenants du projet	8
7.6 Implémentation et test.....	9
8. CONSIDERATIONS GENERALES.....	9
8.1 Allotissement.....	9
8.2 Régime des prix.....	9
8.3 Conditions et modalités de paiement.....	10
8.4 Réception.....	10
8.5 Garantie.....	10

8.6 Critères d'évaluation des offres.....	11
8.7 Présentation des offres.....	11
8.8 Connaissance des conditions de travail.....	13
8.9 Dépôt des offres.....	13
8.10 Compléments d'information.....	13

I. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite. Elle gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir, le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), et un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). La Caisse gère également au profit des retraités, deux (2) Fonds Autonomes d'Assurance Maladie (FAMM -RRPC et FAAM-RCPNC).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la CRRAE-UMOA est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer la pérennité et la viabilité des régimes en appliquant une gestion performante et transparente, garantissant l'équilibre financier ;
- continuer à offrir aux assurés et aux adhérents les prestations et services les plus attractifs et compétitifs du marché de la retraite en Afrique ;
- fournir aux assurés et aux adhérents, des prestations et services de premier niveau s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de service.

2. CONTEXTE

Dans le cadre de son plan de transformation digitale initié en 2025, la CRRAE-UMOA renforce l'usage des technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité de ses services, la performance de ses processus et la satisfaction de ses assurés et partenaires.

Cette transformation expose le système d'information de la Caisse à des risques de plus en plus accrus en matière de sécurité de l'information (cyberattaques, fuites de données, indisponibilité des systèmes, non-conformité réglementaire...). Compte tenu de la sensibilité des données gérées (données personnelles, financières et sociales), la CRRAE-UMOA renforcera son dispositif de cybersécurité par la mise en place d'une solution centralisée de gestion des vulnérabilités couvrant l'ensemble de son système d'information (SI).

À cet égard, il est envisagé de recruter un prestataire pour l'acquisition et le déploiement de la solution de gestion de vulnérabilités.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les critères de sélection du prestataire et les conditions de soumission à l'appel d'offres pour son recrutement.

3. OBJECTIFS

L'objectif principal de ce projet est d'identifier, d'évaluer et de corriger les failles de sécurité sur les sites principal et secours, tout en protégeant les actifs numériques de la CRRAE-UMOA et en garantissant la conformité aux normes et réglementations, telles qu'ISO 27001 et RGPD. A cet égard, la solution permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- disposer d'une vision globale et actualisée des vulnérabilités du SI ;
- réduire le risque cyber par une priorisation intelligente des failles ;
- améliorer les délais de remédiation ;
- faciliter la conformité réglementaire et les audits et d'outiller durablement les équipes IT et sécurité.

De manière plus spécifique, la mise en place de cette solution vise à :

- identifier les vulnérabilités présentes sur les serveurs, les postes de travail et les équipements réseaux ;
- évaluer et prioriser les failles en fonction de leur niveau de criticité ;
- proposer et appliquer des correctifs pour remédier aux vulnérabilités identifiées ;
- générer des rapports détaillés pour les audits et la conformité réglementaire ;
- assurer l'intégration de la solution avec les systèmes existants, comme Active Directory, ainsi qu'avec les systèmes futurs, tels que Microsoft 365.

4. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Dans ce chapitre, sont présentés les existants matériels, logiciels et fonctionnels de la Caisse en rapport avec l'objet de la consultation.

4.1 Les réseaux (LAN) en place

La CRRAE dispose de deux sites opérationnels : un site principal situé à la Riviera Bonoumin et un site secours basé au Plateau. Les deux sont interconnectés par un tunnel VPN d'un débit de 30Mbs. Chacun de ces sites est doté d'une infrastructure réseau de type LAN (Local Area Network). L'infrastructure réseaux et sécurité est composée de plusieurs équipements : firewall Sophos XGS 2300 et Fortigate 400F, Switches d'accès et de distribution Cisco, Routers Cisco...

Actuellement, l'ensemble des serveurs de la Caisse sont hébergés sur le site principal de la Riviera. D'importantes solutions de sécurité et d'exploitation telles qu'un SIEM, un NDR, un PAM et un ITSM sont en cours d'acquisition.

En outre, dans le cadre de l'évolution de l'environnement numérique de la CRRAE-UMOA, un projet de migration de plateforme collaborative sur Microsoft 365 a été lancé et est en cours d'exécution.

4.2 Parc informatique

Le parc informatique de la Caisse est constitué d'environ 130 ordinateurs de bureau et portables. Actuellement, le datacenter compte 07 serveurs physiques et un système hyperviseur avec Hyper-V qui héberge une cinquantaine de machines virtuelles. Les systèmes d'exploitation disponibles dans le parc sont : Windows 10, Windows 11, Windows 2019 Server, Windows 2025 Server, Linux. En outre, la Caisse dispose d'un système collaboratif avec Microsoft 365 mais également de quelques terminaux où sont installés office 2021, office 2024.

Toutefois, il convient d'indiquer qu'un projet d'acquisition d'une nouvelle infrastructure hyperconvergée Nutanix qui sera installée sur les deux sites (03 nœuds chacun), est en cours de réalisation.

5. PERIMETRE DU PROJET

Le projet s'applique aux deux sites de la CRRAE-UMOA : le site principal situé à la Riviera Bonoumin et le site de secours situé au Plateau. Les actifs concernés par le projet comprennent :

- serveurs (physiques et virtuels) qui composent l'infrastructure actuelle et l'infrastructure hyperconvergée (HCI) future ;
- postes de travail ;
- équipements réseaux ;
- applications, middleware, bases de données et services Microsoft (Active Directory, DNS...);
- environnements cloud (Microsoft 365).

6. CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNALITES TECHNIQUES REQUISES

Pour assurer une gestion efficace des vulnérabilités au sein de la CRRAE-UMOA, il est essentiel de mettre en place une solution complète qui couvre les aspects suivants :

6.1 Identification et analyse des vulnérabilités

La solution doit permettre et planifier la découverte (scan) automatique des actifs du réseau, tels que les serveurs, postes de travail et équipements réseaux. Elle doit effectuer des analyses régulières pour détecter les vulnérabilités, en les priorisant selon leur criticité. A cet égard, elle doit permettre :

- la mise à jour régulière des bases de vulnérabilités ;
- la détection avec et sans agent ;
- la réduction des faux positifs sans compromettre la sécurité ;
- la corrélation des vulnérabilités entre elles.

6.2 Évaluation et priorisation du risque

La solution devra permettre la priorisation des vulnérabilités basée les éléments ci-dessous :

- scoring basé sur le risque réel (et non uniquement CVSS) ;
- prise en compte du contexte métier et de l'exposition ;
- identification des vulnérabilités exploitables ;
- hiérarchisation claire des actions à mener.

6.3 Gestion et correction des vulnérabilités

Elle doit proposer des correctifs appropriés, comme des patchs ou des mises à jour logicielles, avec la possibilité d'automatiser ces actions. Une gestion centralisée des correctifs est nécessaire pour planifier et déployer les mises à jour sur les actifs concernés, ainsi qu'une validation post-correction pour s'assurer de la résolution effective des vulnérabilités. L'outil devra disposer d'un workflow de validation et permettre une intégration avec les outils de ticketing (ITSM).

6.4 Surveillance continue et suivi

La solution doit offrir une surveillance en temps réel des actifs pour détecter l'apparition de nouvelles vulnérabilités ou des modifications dans l'environnement. A cet effet, la solution doit permettre de suivre le cycle de vie des vulnérabilités et de gérer les statuts (ouverte, en cours, corrigée, acceptée).

En outre, l'outil doit permettre de déclencher des alertes immédiates en cas de vulnérabilités critiques et disposer de tableaux de bord interactifs pour visualiser l'état des vulnérabilités et les indicateurs clés (nombre de vulnérabilités, le niveau de risque global, le taux de correction, le délai moyen de remédiation).

6.5 Conformité et audit

Elle doit assurer une traçabilité complète des vulnérabilités identifiées, des correctifs appliqués et des actions de remédiation, en conformité avec des normes et la réglementation telles que l'ISO 27001/27002 et RGPD. La conservation des données pendant une durée minimale d'un an et la génération de rapports d'audit automatisés sont également requises.

6.6 Intégration avec l'écosystème existant

La solution doit s'intégrer avec les équipements réseau et logiciels de gestion centralisée déjà en place, ainsi qu'avec des solutions d'annuaire centralisé comme Active Directory. Le support des API est nécessaire pour permettre des intégrations personnalisées avec d'autres systèmes ou applications (ITSM, SIEM, EDR, NDR, solutions de patch management), y compris des plateformes cloud.

6.7 Sécurité de la solution

Elle doit inclure l'authentification des utilisateurs via un annuaire centralisé, le chiffrement des données en transit et au repos, un contrôle d'accès basé sur les rôles pour limiter l'accès aux données sensibles et la journalisation ainsi que la traçabilité.

6.8 Scalabilité et performance

La solution doit être capable de gérer l'ensemble des utilisateurs et des appareils de l'organisation, avec une architecture évolutive permettant l'ajout de ressources supplémentaires, que ce soit sur site ou via des solutions cloud. Elle doit également garantir des temps de réponse rapides pour les vulnérabilités critiques, assurant une réactivité optimale.

7. PRESTATIONS ATTENDUES

7.1 Fourniture de la solution

Le soumissionnaire devra fournir une solution de gestion de vulnérabilités avec une licence d'une durée d'un (01) an. La volumétrie par actif est réparti comme suit :

- équipements réseaux, serveurs, postes clients : 300 dont 130 comptes AD associés;
- applications métiers et supports : 10 ;
- adresses publiques : 10

7.2 Installation et déploiement

Il est attendu du soumissionnaire les prestations ci-après :

- configurer la solution : installation complète et paramétrage adapté aux besoins spécifiés ;
- réaliser un inventaire des actifs suivi d'une analyse initiale : identification exhaustive des ressources informatiques et exécution d'un premier scan pour détecter les vulnérabilités existantes ;
- créer des tableaux de bord personnalisés : développement ou configuration d'interfaces sur mesure pour une visualisation optimale des indicateurs clés de performance et de sécurité ;
- fournir la documentation complète : élaboration de guides détaillés couvrant l'architecture de la solution et les procédures opérationnelles associées ;
- dispenser une formation et un transfert de compétences à 03 administrateurs : sessions pédagogiques visant à renforcer les compétences des administrateurs en charge de la gestion et de l'exploitation de la solution.

Le soumissionnaire devra décrire dans son offre technique, de manière précise l'approche retenue pour le déploiement de la solution et les prérequis techniques. Cette présentation inclura un planning structuré, réaliste, détaillant l'ordre chronologique des actions à mener et permettant d'assurer une exploitation réussie de la solution.

7.3 Livraison

La livraison des équipements ou logiciels se fera aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux de la CRRAE-UMOA à l'adresse ci-dessous :

Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera Bonoumin – Cocody Abidjan (Site principal)

7.4 Assistance après mise en service

Le soumissionnaire devra prévoir l'intervention d'un technicien qualifié, apte à assurer, après la mise en service, un accompagnement des exploitants pour la prise en main, l'administration courante de l'installation ainsi que les ajustements nécessaires des configurations.

Durant la période de garantie, le prestataire apportera son assistance à la CRRAE-UMOA en prenant en charge, à distance ou sur site, toute difficulté d'usage non expressément couverte par la documentation fournie.

7.5 Intervenants du projet

Le soumissionnaire décrira la composition de ses équipes (CV), y compris d'éventuels partenaires si nécessaire (à déclarer en cotraitance ou sous-traitance). L'équipe technique en charge de l'installation et la configuration de la solution doit fournir les certifications de compétences de la solution et doit justifier d'une expérience significative pour ce type de prestations (CVs, références et coordonnées clients demandés).

La livraison devra être faite dans les locaux de la CRRAE-UMOA.

7.6 Implémentation et test

Avant toute réception des installations, il est procédé, en présence du Maître d'ouvrage ou de son représentant, de l'installateur, aux essais et contrôles de bon fonctionnement des implémentations suivant les descriptions et les procédures détaillées de ce présent cahier des charges, notamment :

- les essais de fonctionnement ;
- les essais d'efficacité des installations par mise en œuvre.

Les résultats des essais seront consignés dans un rapport d'essais joint au procès-verbal de réception.

NB :

Les entreprises devront examiner en détail les éléments du projet et apporter toutes les modifications qu'elles jugeront nécessaires à la bonne exécution des travaux. Ces modifications devront être accompagnées d'une note explicative mettant en évidence les avantages qu'elles présentent pour la CRRAE-UMOA.

8. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

8.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (01) lot unique détaillé comme suit :

- une solution de gestion des vulnérabilités avec sa licence d'utilisation d'une durée d'un (01) an ;
- les prestations de services : installation, configuration, mise en service, transfert de compétence, formation.

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ces articles, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

8.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

8.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

8.4 Réception

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration de la solution et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (01) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de la solution (logiciel et licences) livrée, installée et configurée.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

8.5 Garantie

Toutes les composantes de la solution doivent être livrées avec les dernières versions des logicielles en date. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, la durée, les conditions et les modalités de la garantie de l'éditeur des logiciels, le cas échéant. Ils devront en outre, préciser dans leurs offres le coût annuel du renouvellement du support du matériel le cas échéant.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés à la solution livrée devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la CRRAE-UMOA établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité. La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement de la solution ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

Par ailleurs la CRRAE-UMOA applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (01) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

8.6 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- les délais de livraison ;
- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques minimales (couverture fonctionnelle, qualité de la priorisation du risque, intégration et interopérabilité, sécurité et conformité, ...)
- la pertinence de l'offre financière ;
- la présentation des offres ;
- les références du soumissionnaire et expérience sur des projets similaires.

8.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires sous format papier et un (01) autre exemplaire sur support numérique (CD, DVD ou clé usb) ; le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

**" APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE GESTION DES VULNERABILITES A LA CRRAE-UMOA
A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement "**

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin,
Cocody • 01 BP 2056 Abidjan 01**

CÔTE D'IVOIRE

En outre, chaque exemplaire de l'offre devra comporter quatre (04) parties distinctes à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation du soumissionnaire ;
- l'offre technique ;
- l'offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

Présentation du soumissionnaire

Une présentation du soumissionnaire précisant son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité. Elle doit comprendre également les éléments ci-dessous :

- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ;
- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les preuves de l'agrément l'éditeur de la solution.

Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les spécifications techniques et fonctionnelle de la solution conformément aux exigences définies dans le présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches numéros de référence de l'éditeur/constructeur de la solution ;
- la liste des références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la composition de l'équipe d'intervenants avec les curriculum vitae nominatifs et détaillés des membres et les certifications obtenues de la solution ;
- la méthodologie de conduite de projet ;
- la stratégie de déploiement proposée ;
- le chronogramme détaillé réalisation ;
- le plan assurance qualité.

Offre financière

Les soumissionnaires devront proposer une offre financière forfaitaire et globale en Hors taxe et Hors douane, pour l'ensemble de leurs prestations. Ils devront proposer un tableau financier, comprenant les rubriques ci-après :

- désignation détaillée (logiciels/licence, prestations d'installation et configuration, formation, support/maintenance, frais divers ...) ;
- quantité ;
- prix unitaire ;
- prix total ;
- taux de remise ;
- prix total net.

Les conditions devront être détaillées en faisant ressortir les honoraires, ainsi que les frais divers. Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire et non chiffré, sera considéré comme inclus dans l'offre et ne donnera lieu à aucun frais supplémentaire.

NB : Le soumissionnaire devra indiquer le délai de livraison des logiciels et licences ainsi que la durée des prestations.

8.8 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et en règle vis-à-vis de la législation sociale, administrative et fiscale qui lui est applicable.
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

8.9 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A du Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Riviera-Bonoumin, Cocody.**

8.10 Compléments d'information

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête **par messagerie électronique à l'adresse darh@crrae.org.**

Les demandes de compléments d'informations devront être émises sept (07) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.